

BM1 - Droit

Date 18 mai 2019
Horaire 09.00 – env. 12.00 heures
Lieu Centre de formation de la Rama, route de la Rama 1, 1053 Cugy
Référente Me Jana Burysek, avocate, membre du tribunal d'association de la SCS

Contenu

- Législation autour du chien
- Gestion professionnelle d'un ou plusieurs chiens

Coût

CHF 60.00 pour les membres ARECR
CHF 75.00 pour les membres SCS
CHF 150.00 pour les non-membres
Inclus support de cours et carnet de formation.

Remarques

Il s'agit d'un module obligatoire pour la formation FSIFP Eleveur, FSIFP Pension, Dog sitter et responsable d'élevage SCS. Il est aussi reconnu comme formation continue pour les éleveurs, les responsables d'élevage, les moniteurs SCS. Le module est ouvert à toutes les personnes intéressées.

Délai d'inscription 27 avril 2019

Une confirmation d'inscription sera envoyée par email après le délai d'inscription avec le programme du jour. Vous recevrez la facture par la poste. **Afin de bénéficier du tarif réduit SCS, ou ARECR veuillez joindre une copie de votre carte de membre ARECR ou SCS actuelle.**

Nom Prénom
Rue N° postal,
lieu
E-Mail N° de tél :

Formation choisie :

Eleveur Pension autre:

Lieu, date : Signature :

Si le nombre minimal de participants requis n'est pas atteint, nous nous réservons le droit d'annuler le cours après le délai d'inscription. En cas de désistement jusqu'à 5 jours avant le cours, un montant de 80.00 sera facturé. En cas d'annulation plus tardive ou d'absence non excusée au cours, le montant intégral reste dû. L'annulation doit être faite par écrit.

Merci de renvoyer le bulletin d'inscription à:
ARECR, Danièle Waeber, chemin de la Forêt 4, 1026 Echandens
Ou: daniele.waeber@chien.ch